DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
DE L'ETAT DU MISSOURI
BUREAU D'EDUCATION SPECIALE – PROGRAMME FIRST STEPS

AVIS D'ACTION

NOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	REMPLI LE

INSTRUCTIONS

Une notification écrite préalable doit être fournie aux parents des enfants participant au programme « First Steps » lorsque certaines mesures sont prises.

Le parent doit contacter le Coordinateur des services en cas de questions concernant cet avis ou l'action. Les coordonnées du Coordinateur des services sont indiquées ci-dessous.

ACTION

- ☐ Évaluation refusée par le SPOE (Point d'entrée du système)
- ☐ Inéligibilité pour le programme « First Steps »
- ☐ Changement dans l'éligibilité
- ☐ Demande des parents d'interrompre le service
- ☐ Les parents ont choisi de se retirer du Programme « First Steps »
- ☐ L'équipe IFSP (Plan de service familial individualisé) a rejeté la demande des parents d'évaluation permanente ou de service continu

RAISON POUR L'ACTION

COORDINATEUR DES SERVICES

NOM ET ADRESSE DU COORDINATEUR DES SERVICES	NUMERO DE TELEPHONE DU COORDINATEUR DES SERVICES

☐ une copie de la Déclaration des droits parentaux est incluse avec cette notification.

Le Département de l'éducation primaire et secondaire ne fait pas de discrimination sur la base de la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, l'âge ou le handicap dans ses programmes et activités. Les demandes de renseignements liés aux programmes du Département et aux lieux des services, aux activités et aux installations accessibles par les personnes handicapées peuvent être adressées au Jefferson State Office Building, Office of the General Counsel, Coordinator – Civil Rights Compliance (Title VI/Title IX/504/ADA/Age Act), 6th Floor, 205 Jefferson Street, P.O. Box 480, Jefferson City, MO 65102-0480 ; numéro de téléphone 573-526-4757 ou TTY 800-735-2966 ; e-mail civilrights@dese.mo.gov.